

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2015

Après avoir constaté que le quorum est atteint avec la présence de onze Conseillers, Monsieur le Maire les remercie de leur participation et ouvre la séance du Conseil Municipal de ce jour.

Sont absents excusés :

- M. Alain PEJOUX qui a donné pouvoir à M. Jacques CARTERON
- M. Marc AMARGER qui a donné pouvoir à Mme Claude MACCHABÉE
- M. Eric THÉROND qui a donné pouvoir à M. Régis DARROT
- Mme Nathalie DI LEONARDO

M. Jacques CARTERON est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du registre des délibérations du Conseil Municipal du mercredi.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal du 24 juin 2015 est adopté à l'unanimité.

1 - CHANTIER ÉCOLE : DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES - APPEL D'OFFRE ET COORDINATION S.P.S. (Sécurité et Protection de la Santé) :

Le dossier de consultation des entreprises est formalisé. Il est maintenant nécessaire de lancer un appel d'offres selon les règles en vigueur sur support papier et dématérialisé. De plus, Monsieur le Maire demande aux Conseillers à l'autoriser à désigner le coordinateur en matière de « sécurité et de santé pour les travailleurs » et de « mission de contrôle technique. Coûts respectifs = 3 191,26 € HT soit 0,52 % du coût d'objectif et 4 070 € HT soit 0,67 %.

Les grandes lignes de l'appel d'offres :

- Estimation des travaux : APS (Avant-Projet Sommaire) = 607 000 €
Projet = 625 000 €
- Le dossier de subventions est basé sur 615 000 €
- Le marché se décompose en 14 lots.

Début des travaux : janvier 2016 pour une durée estimée de 10 mois soit jusqu'à fin novembre 2016.

En ce qui concerne le coût de l'enfouissement de la ligne électrique haute tension, nous attendons la réponse de VIGILEC le 9 octobre.

La question de souscrire une assurance dommage-ouvrage sera étudiée et décidée ultérieurement.

DÉLIBÉRATION pour autoriser Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres et désigner le coordinateur SPS :

VOTE : unanimité

2 - AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉ (Ad'AP) :

2015 était la date limite prévue par la loi pour rendre accessibles les établissements recevant du public (ERP) : les commerces, théâtres, cinémas, cabinets libéraux, mairies, établissements scolaires, etc... et les installations ouvertes au public (I.O.P.) : aires multisports, cimetières, squares, etc...

L'élaboration d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) va permettre à tous les gestionnaires et propriétaires de ces établissements de se mettre en conformité et d'ouvrir leurs locaux à tous.

Il doit être déposé avant le **27 septembre 2015** à la mairie (et dans des cas particuliers auprès du Préfet).

En ce qui concerne les édifices et locaux communaux un agenda a été établi et l'étude a été prise en charge financièrement par la Communauté de communes.

ERP : les travaux de mise aux normes concernent la Mairie, la Salle polyvalente, l'Abri du Pèlerin, l'église et la chapelle de Buron. Pour l'école, la cantine, la bibliothèque et la garderie, la mise en conformité est incluse dans le nouveau projet pôle école. Une dérogation est demandée pour la Mairie dans l'attente des travaux sur le bâtiment.

Montant estimé HT = 32 426 €

Monsieur le Maire propose un lissage chiffré sur 3 ans

I.O.P. : aire multisports, terrain de pétanque, cimetière, square de Fontcrépon, square des Vias. Ils seront traités avec le PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics).

Tous les projets devront passer par une autorisation de travaux (A.T.)

VOTE : unanimité

3 - APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT :

Il a été approuvé le 3 mars 2015 en même temps que le PLU. La délibération a dû être retirée le 19 mai 2015 pour non-conformité au Code de l'environnement. Le dossier a été complété par le Bureau d'étude sur l'évaluation environnementale. L'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) a répondu le 4 août que « la nécessité de soumettre le projet à une évaluation environnementale n'est pas avérée d'un point de vue sanitaire » ce qui a été confirmé par un arrêté du Préfet le 6 août.

Monsieur le Maire propose d'approuver le zonage d'assainissement pour clore le dossier PLU.

VOTE : unanimité

4- DÉCISIONS MODIFICATIVES

N°1 - Restitution de la caution de l'appartement communal à Mme Marie HONORÉ et encaissement de la caution des nouveaux locataires, Mme Lise FROMENTIN et M. Benoît BRIOUL soit 382 €.

N°2 - Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : 1 432 € en dépense au compte 73925 et en recette au compte 752 (revenus des immeubles).

VOTE : unanimité

5 - O.N.F. : ENTRETIEN DU PÉRIMÈTRE ET PARCELLAIRE DE 4 COUPES :

Le devis présenté par l'O.N.F. est de 1 861,13 € HT soit 2 047,24 € TTC. Le service de l'O.N.F. est désormais payant.

Demande de la coupe 2016/2017 : N°21 = 3,90 ha.

Concernant la coupe 2015/2016 : N°18 = 5,94 ha demandés l'an dernier, la question se pose de la répartir sur 2 années au vu de sa superficie et du nombre d'affouagiste en baisse. Le délégué de l'O.N.F. n'y serait pas opposé. La décision sera prise après la clôture des inscriptions.

Approbation du paiement à l'O.N.F.

VOTE : unanimité

6 - EPF-SMAF : NOUVELLES ADHÉSIONS :

Liste des communes demandant leur adhésion à l'Etablissement Public Foncier :

- les communes de :
 - **COUTANSOUZE** (Allier),
 - **MONTMARSAULT** (Allier),
 - **CRAPONNE SUR ARZON** (Haute-Loire),
 - **MASSIAC** (Cantal),
 - **SAINT ETIENNE DE MAURS** (Cantal),
- les communautés de communes du
 - **PAYS DE SALERS** (Cantal),
 - **PAYS DE MAURIAIC** (Cantal)
- Les syndicats :
 - **Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Région de Mauriac** (Cantal),
 - **Des eaux de Drugeac-Saint Bonnet de Salers**

VOTE : unanimité

7 - MISE À JOUR DE DOCUMENTS SALLE POLYVALENTE :

Le règlement pour l'utilisation de la salle polyvalente et la convention pour la mise à disposition ont été revus pour plus de compréhension et pour éviter les ambiguïtés. L'esprit reste le même, donnant la priorité aux associations qui doivent fournir leur programme le plus tôt possible tout en sachant que les manifestations habituelles sont reconduites tacitement.

On continue à ne pas traiter avec des professionnels de restauration ou d'animation qui sous-louent à des tiers.

Pour les particuliers, l'accent est mis sur le caractère familial des réunions et sur le fait que le demandeur soit le bénéficiaire. Les tarifs sont inchangés, faisant une distinction entre les habitants et/ou les personnes qui payent des impôts sur la commune et les extérieurs à la commune. Dorénavant une caution sera demandée à tous les particuliers.

À noter que le nouveau règlement est disponible sur le site Internet de la commune.

ACCORD des conseillers à l'unanimité.

8 - PROPOSITION WIFI PUBLIC :

Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme en collaboration avec le groupe La Poste ont lancé le 29 juin, le projet Wifi 63. Une information vient d'être diffusée dans le dernier numéro de « Puy-de-Dôme en mouvement ».

Ce projet a été conçu pour permettre d'offrir, sur nos territoires ruraux, aux habitants comme aux visiteurs et touristes, un point d'accès public à Internet, libre, gratuit et sécurisé.

Grâce à deux antennes connectées à une ligne ADSL fixe, chacun peut depuis son terminal mobile personnel (Smart phone, P.c. portable ou tablette) se connecter à l'intérieur du lieu de service au public que nous aurons choisi et à l'extérieur (24/24 et 7/7). En ce qui concerne Yronde, le lieu le plus approprié serait la mairie.

Le coût de l'abonnement est de 288 € HT annuel comprenant la location, la hotline et les mises à jour.

La question est de juger de l'intérêt et de l'utilité d'un tel dispositif pour notre commune. Une réflexion est en cours et une décision sera prise lors du prochain conseil.

A signaler que le téléphone public situé à l'entrée de la mairie (qui n'a jamais fonctionné) sera ôté à la demande de l'opérateur ORANGE.

9 - DISCUSSION SUITE À LA TOURNÉE DE TERRAIN :

Le samedi 29 août, l'équipe municipale a effectué une tournée dans divers lieux de la commune pour faire le point et étudier sur le terrain divers problèmes.

A Buron : demande d'achat de parcelle communale, traitement des eaux pluviales, installations non-réglementaires.

A Yronde : Problèmes de stationnement au Pavé, franchissement du ruisseau de la Palle,

A Fontcrépon : Sécurisation du four

Le sujet du patrimoine bâti et de sa préservation est posé : Abbaye du Bouschet, cabane de Four Labrouque, Four de Fontcrépon, etc... L'association des *Amis du Bouschet* est en sommeil. Peut-on la relancer en élargissant le champ sur la préservation d'autres sites, sur l'information, la signalétique ? Un appel aux personnes intéressées sera fait dans le prochain Bulletin.

10 - QUESTIONS DIVERSES

a) Recensement 2016

Il se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016. Régis DARROT en est le coordinateur. Nous aurons à choisir 2 agents recenseurs qui seront nommés par arrêté.

b) Tailleuse de haie

Une proposition de machine d'occasion avait été faite à un prix avantageux. Elle est bien adaptée au tracteur communal. Malheureusement, elle pose des problèmes de conformité pour l'utilisation par un employé communal. Des devis ont été demandés pour des modifications pour mise aux normes actuelles. Le surcoût engendré (2 000 €) laisse-t-il de l'intérêt à cette acquisition ?

c) Communauté de communes

Le schéma de coopération intercommunal avance avec le projet de fusion de 3 communautés : Les Cheires, Gergovie-Val d'Allier et ACC. soit 29 communes, 40 000 habitants, 127 agents actuellement.

Des commissions se sont mises au travail et un comité de pilotage a validé leurs travaux. La loi précise qu'il y aurait 52 conseillers communautaires à la représentation proportionnelle dont 1 au moins par commune. Pour ACC : 5 pour Vic-le-Comte et 1 pour les petites communes dont Yronde et Buron. Lorsqu'il y a 1 délégué il a 1 suppléant. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les délégués sont désignés dans l'ordre du tableau : maire, 1^{er} adjoint...

Le 5 octobre, le calendrier des échéances sera établi. Ensuite, le projet de fusion devra être voté en Conseil communautaire puis en Conseil municipal.

Prochaine réunion du Conseil communautaire : **6 octobre à 19h30 à Pardines**

d) École : TAP et PEDT :

L'aide financière de l'État pour les TAP (Temps d'Activité Périscolaire) est pérennisée.

Le Projet Éducatif Territorial (PEDT) a été écrit et une commission composée d'élus parents d'élèves doit se mettre en place.

e) SIEG :

Un appel d'offres pour l'achat groupé d'électricité a été fait auquel ont répondu EDF et ENGIE (ex GDF-SUEZ)

f) Fête patronale :

Le bilan est mitigé. Positif pour les animations du vendredi et du samedi. Dimanche gâché par l'incendie des stands.

g) Courrier Boucheron- Combe

Problèmes d'infiltrations et d'humidité aux Verdiers.

h) Tournage de film à Buron

La Société CHRAZ PRODUCTION organise le tournage d'une séquence de film à Buron le 6 octobre et prévoit le blocage de la rue par intermittence.

i) Achat groupé de parcelles communales

Une opération d'achat groupé de parcelles communales peut être envisagée s'il y a plusieurs demandes. Les personnes intéressées doivent se faire connaître en mairie pour faire étudier leur projet.

j) CCAS

Prochaine réunion vendredi 2 octobre.

Prochain Conseil municipal : MARDI 27 OCTOBRE